

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Université de Franche-Comté
Maison de l'Université
1, Rue Goudimel
25030 Besançon
Tel : 03.81.66.50.79
Service.marches@univ-fcomte.fr

MARCHÉ PUBLIC

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

APPEL D'OFFRES OUVERT

CCAP n °22.009 du 13/06/2022

OBJET DE LA CONSULTATION

SYSTEME DE MICRO-USINAGE PAR LASER CO2

Procédure de Consultation utilisée : Appel d'Offres Ouvert en application des articles L2124-2, R2124-1, R2161-2 du code de la commande publique.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Jeudi 25 aout 2022 à 12h00 (heure de Paris)



Attention l'Université de Franche-Comté sera fermée du lundi 25 juillet 2022 au 16 aout 2022 inclus.

Le présent RC comporte 11 pages numérotées de 1 à 11

SOMMAIRE

Section I

Acheteur Public

1.NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC	3
2.ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUES	3
3.ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS	3
4.ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES/DEMANDES DE PARTICIPATION DOIVENT ETRE ENVOYEEES.....	3
5.TYPE D'ACHETEUR PUBLIC	3

Section II

Objet du marché

1.OBJET DE LA CONSULTATION.....	4
2.CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
3.QUANTITE A FOURNIR	5
4.DUREE DU MARCHE OU DELAI D'EXECUTION	6
5. FORMATION.....	6

Section III

Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

1.CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE.....	7
2.CONDITIONS DE PARTICIPATION - PIECES ADMINISTRATIVES	7
3.CONTENU DES OFFRES	8
4.CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES.....	9
5.RENSEIGNEMENTS DIVERS.....	9

Section IV

Procédure

1 - TYPE DE PROCEDURE	10
2 - CRITERES D'ATTRIBUTION	10
3 - REMISE D'ECHANTILLONS OU DE MATERIELS DE DEMONSTRATION	11
4 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF.....	11

SECTION I

ACHETEUR PUBLIC

ARTICLE 1 : NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC

Université de Franche-Comté – Madame la Présidente
1, rue Claude Goudimel - 25030 BESANCON Cedex
☎: 03.81.66.66.66
Adresse Internet (URL) www.univ-fcomte.fr

ARTICLE 2 : ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PEUVENT ETRE OBTENUES

a) Pour les renseignements administratifs :

Université de Franche-Comté – Maison de l'Université
Amandine DEMOULIN - Rédactrice de marchés publics
1, rue Claude Goudimel - 25030 BESANCON Cedex
☎: 03.81.66.50.79
Courrier électronique : service.marches@univ-fcomte.fr

b) Pour les renseignements techniques :

Université de Franche-Comté
UFC Sciences et Techniques
Laboratoire FEMTO-ST
M. Bargiel Sylwester / M. Chollet Franck
☎: 15B Avenue des Montboucons
25030 Besançon
03.81.66.63.02 / 03.63.08.26.22
Courrier électronique : sylwester.bargiel@femto-st.fr
franck.chollet@femto-st.fr

ARTICLE 3 : ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS

La même qu'au point 2 a)

ARTICLE 4 : ADRESSE A LAQUELLE LES DEMANDES DE PARTICIPATION DOIVENT ETRE ENVOYEEES

- **Les offres doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme Achat Public** à l'adresse suivante : <http://www.achatpublic.com/achat-public/salle-des-marches>. En cas de difficultés merci de contacter le service client au 08.92.23.21.20 ou par mail à l'adresse suivante : support@achatpublic.com

La transmission des offres par un autre moyen n'est pas autorisée.

Sur le site www.achatpublic.com : se reporter à l'Annexe au RC – relative à la mise en œuvre des procédures dématérialisées.

ARTICLE 5 : TYPE D'ACHETEUR PUBLIC

- Etat
 Collectivité territoriale
 Autre (*préciser*) EPSCP – *Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel*

SECTION II

OBJET DU MARCHÉ

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

1.1- Description / objet succinct du marché

L'objet de cette consultation est l'acquisition d'un **système polyvalent de micro-usinage du verre par laser CO2**.

Cette machine sera dédiée principalement au polissage précis de surface des microstructures afin de réduire fortement une rugosité programmée en 3D.

Les microstructures seront fabriquées dans des matériaux isolants et transparents (type verre tel que Borofloat33 ou Silice fondue) sur des plaques pouvant aller jusqu'à 150mm de diamètre (6 pouces).

La machine complétera la gamme des moyens de micro-fabrication disponibles dans la centrale de technologie MIMENTO de l'institut FEMTO-ST, particulièrement dans sa ressource « 3D laser Microfabrication ».

Les spécificités techniques sont décrites dans le Cahiers des Clauses Techniques Particulières joint.

→ Ce marché ne sera pas alloti car il ne permet pas l'identification de prestations distinctes.



ATTENTION :

La conformité de l'équipement aux exigences exposées dans le présent cahier des charges techniques **devra être confirmée par le polissage d'un échantillon de test**. (Voir article 3 page 11 du présent document).

PSE (Prestation supplémentaire éventuelle) :

Les options citées ci-dessous pourront être chiffrées par le candidat. Ces options restent facultatives.

- Option facultative 1 : Possibilité d'usiner des objets courbés ou des surfaces fortement inclinées.

La solution technique pourrait être un goniomètre motorisé, permettent un réglage autour d'un axe optique. Il sera possible de programmer l'inclinaison du goniomètre dans la recette d'usinage.

Goniomètre motorisé :

- Plage du réglage d'inclinaison : $\pm 45^\circ$ (minimum)
- Précision du réglage : $\sim 1^\circ$ (n'est pas critique)
- Charge : petite (<0.5kg)

Option facultative 2 : Prolongation des contrats hors de la période de garantie

- Contrat de maintenance
- Support de développement des procédés

Option facultative 3 : Le candidat devra proposer des pièces de rechange (back-up), par exemple pour le système laser.

Option facultative 4 : Les candidats devront proposer un aspirateur de fumée.

Ces options (PSE) devront être chiffrées sur l'acte d'engagement joint à ce dossier.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de retenir ou non ces options. Le candidat en sera informé lors de l'attribution du marché par courrier.

1.2 – Nomenclature communautaire (code C.P.V.) :

- 42610000-5 Machines-outils à laser et centre d'usinage

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1- Description de la procédure

Le marché est passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert décrite à l'article R 2124-2 du code de la commande publique.

2.2 - Lieu d'exécution et de livraison des fournitures

Université de Franche-Comté
UFR Sciences et techniques
Laboratoire FEMTO-ST – Centrale de technologie MIMENTO
Temis-Innovation – Maison des Microtechniques
18 rue Alain Savary
25000 Besançon

2.3 - Les variantes seront elles autorisées ?

non oui

Les variantes ne seront autorisées que pour les options indiquées en page 4 de ce document.

2.4 - Modifications de détails au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des renseignements complémentaires au cahier des charges. Les candidats devront alors répondre sur la base du cahier des charges modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

ARTICLE 3 - QUANTITE A FOURNIR

3.1 - Quantité globale (*y compris le cas échéant, tous les lots et tous les marchés ultérieurs susceptibles d'être passés en application des articles R2122-1 et R2113-4 du code de la commande publique*) :

- Un système de micro-usinage par laser CO2

3.2 - Marchés négociés susceptibles d'être passés ultérieurement en application de l'article R 2122-4 du code de la commande publique). Description et indication du moment où ils seront passés (*si possible*).

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité, en application de l'article R 2122-2 du code de la commande publique de recourir à l'utilisation de la procédure négociée en cas d'infructuosité de l'appel d'offres déclarée lors de la commission d'attribution de l'un des deux lots.

Il pourra être passé un ou des marchés complémentaires « renouvellement partiel ou compléments(s) limité(s) » à des compléments ou extensions non connus à ce jour, dans les conditions fixées par l'article R 2122-4 du code de la commande publique. La durée de ces marchés complémentaires ne pourra dépasser trois (3) ans.

ARTICLE 4 - DELAI D'EXECUTION :

Les matériels prévus par le marché devront être livrés impérativement dans un délai de 40 semaines à compter de la date de notification du marché (envoyée via la plate-forme Achat-public)

- Délais de base

Le délai d'exécution de l'ensemble des prestations est stipulé à l'acte d'engagement.

- Prolongation des délais

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du C.C.A.G.-F.C.S.

L'exécution du marché démarre à compter de la date de réception par le titulaire de la lettre de notification (Envoyée via la plate-forme Achat-public).

ARTICLE 5 - FORMATION :

Une formation sera organisée sur le site de livraison à la réception du matériel (formation de base) et à une date ultérieure (formation avancée) fixée par le référent technique du marché, pour 3 personnes minimum.

La formation devra porter sur :

1. Utilisation de base de la machine afin de mettre en œuvre le système laser dans les conditions de production, procédures particulières de réglage et de maintenance du premier niveau.
2. Programmation de base (création des programmes, définition des paramètres etc.)
3. Utilisation et programmation avancée pour optimiser l'usinage (contrôle avancé de paramètres de laser, outils de programmation spécifiques etc.)

Les trois types de formations seront inclus dans l'offre. La formation sur l'utilisation et programmation avancée peut être décalée afin de pouvoir acquérir le niveau de base.

Nombre de jours minimum consacrés à ces tâches de formation : 3 journées complètes.

SECTION III

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

ARTICLE 1. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

1.1 - Cautions et garanties exigées (*le cas échéant*)

Sans objet

1.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références des dispositions applicables (*le cas échéant*)

Le financement direct du prix s'effectue sur le budget de l'Université. Paiement par virement administratif dans un délai global de 30 jours prévu par le décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 et dans les conditions prévues par les articles R2191-3 à R2191-31 du code de la commande publique.

1.3 - Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services attributaire du marché (*le cas échéant*) :

Groupement solidaire

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION : PIECES ADMINISTRATIVES : CRITERES DE SELECTION.

Renseignements concernant la situation propre de l'entrepreneur / du fournisseur/ du prestataire de services, justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visés, renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité professionnelle, technique et financière minimale requise :

PIECES ADMINISTRATIVES (ARTICLES R2143-11 A R2144-7 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE)

- **La lettre de présentation de la candidature** (*imprimé DC1* joint au dossier de consultation) dûment datée et signée comprenant :
 - le nom et l'adresse du candidat ;
 - le nom de la personne habilitée à engager le candidat, avec le cas échéant, le pouvoir du signataire ou l'habilitation du mandataire.
- **La déclaration du candidat** (*imprimé DC2* joint au dossier de consultation) dûment renseignée déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- **La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;**
- **Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;**

En cas de présentation des candidatures sous forme de groupement chaque membre du groupement joindra les documents candidatures le concernant.

- **Les certificats annuels :**

En application des articles R 2144-2 à R 2144-7 du code de la commande publique, le contrat ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci a produit dans le délai imparti par l'université de Franche-Comté, les certificats et attestations mentionnés ci-dessous :

- Les pièces prévues à l'article D.8222-5 ou à l'article D.8222-7 à 8 du Code du Travail, ou attestation dûment signée.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et les organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au titre de l'année précédant la consultation.

Si le candidat ne s'acquitte pas de cette formalité, dans le délai imparti, le marché sera attribué au candidat suivant.

Remarque :

Les candidats ont la faculté de remettre les pièces mentionnées au présent article dès l'envoi de leur candidature et de leur offre.

Les modèles de formulaires DC1, DC2 dont l'usage est recommandé sont disponibles sur le site suivant :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

Les candidats ont également la possibilité de remplir le **DUME** (document unique de marché européen).

Le document unique de marché européen (DUME) **est un formulaire par lequel les entreprises déclarent leur statut financier, leurs capacités et leur aptitude à soumissionner à une procédure de marché public.**

- Grâce au DUME, les soumissionnaires ont la possibilité de ne plus fournir de justificatifs ni les différents formulaires utilisés auparavant dans le cadre de procédures de passation de marchés publics (DC1 et DC2).

Depuis octobre 2018, le DUME est uniquement disponible sous format électronique.

<https://ec.europa.eu/tools/espdp/filter?lang=fr>

Dans le cadre de la **règlementation en matière de lutte contre le travail dissimulé**, et conformément aux articles R 2143-3 à R 2143-10 du code de la commande publique, le candidat devra fournir tous les six mois, à compter de la notification du marché, les pièces prévues à l'article D. 8222-5 du code du travail, soit une **attestation URSSAF** établissant qu'il s'acquitte de ses obligations déclaratives (fourniture des déclarations d'activité et d'emploi salarié) et du paiement de ses cotisations sociales.

L'Université de Franche Comté met à votre disposition la plateforme en ligne **e-Attestations.com** afin de sécuriser et simplifier vos démarches administratives obligatoires.

L'utilisation d'**e-Attestations.com** est **gratuite** et vous permettra d'y déposer régulièrement, et en toute **sécurité**, les attestations et documents demandés par **L'Université de Franche Comté** durant l'exécution de vos marchés.

ARTICLE 3-CONTENU DES OFFRES

Les documents constituant le dossier de consultation sont :

- ***L'acte d'engagement et ses annexes A, B et C***

(à compléter, dater et signer par la personne habilitée à représenter l'entreprise),

Il est demandé que même en cas de groupement d'entreprises les réponses sur l'acte d'engagement et les annexes soient globalisées et que soit désigné un intervenant unique ;

- **le présent cahier des clauses particulières** (C. C. A. P. n° 22.009 du 13 juin 2022) accepté, daté et signé par la personne habilitée à représenter l'entreprise (sans modification).
- **Le règlement de la consultation et son annexe 1**
- **Le cahier des clauses technique particulières (C.C.T.P)**

- *Tout document que les candidats jugeront utiles à la compréhension de leur offre.*

- ✚ **Tous ces documents devront être fournis en ORIGINAL sans aucune modification.**
- ✚ Les dossiers remis après la date limite de réception des offres **ne seront pas retenus pour l'analyse et seront retournés à leur auteur.**
- ✚ Chaque candidat doit présenter un dossier conforme au Dossier de Consultation des Entreprises et dans les conditions inscrites au règlement de consultation.
- ✚ Les remarques éventuelles devront faire l'objet **d'un document distinct**. L'Administration se réservant le droit de ne pas en tenir compte, si elle juge qu'elles peuvent être cause d'inégalité entre les candidats soumissionnaires.

ARTICLE 4- CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES

Les offres doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme Achat Public à l'adresse suivante : <http://www.achatpublic.com/achat-public/salle-des-marches>. En cas de difficultés merci de contacter le service client au 08.92.23.21.20 ou par mail à l'adresse suivante : support@achatpublic.com

La transmission des offres par un autre moyen n'est pas autorisée.

Pour la procédure dématérialisée : se reporter à l'annexe A au présent règlement de consultation.

ARTICLE 5 - RENSEIGNEMENTS DIVERS

5-2 UNITE MONETAIRE

L'unité monétaire est l'EURO.

Toute offre présentée dans une autre monnaie sera rejetée.

5-3 LITIGES

En cas de litige, le droit français est seul applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents. Les litiges pouvant survenir à l'occasion du présent marché sont soumis au Tribunal Administratif de BESANCON.

SECTION IV- PROCEDURE

ARTICLE 1 : TYPE DE PROCEDURE

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Appel d'offres ouvert
<input type="checkbox"/> Appel d'offres restreint
<input type="checkbox"/> Appel d'offres restreint accéléré
<input type="checkbox"/> Négociée | <input type="checkbox"/> Négociée accélérée (<i>en cas d'urgence</i>)
<input type="checkbox"/> Dialogue compétitif
<input type="checkbox"/> Conception - réalisation
<input type="checkbox"/> Concours |
|---|---|

ARTICLE 2 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous

CRITERES	PONDERATION	ELEMENTS D'APPRECIATION
Qualité technique de l'offre proposée	40%	Les offres seront analysées sur la base des spécifications techniques indiquées dans l'annexe n°3 au CCTP. - Caractéristiques du laser proposé - Précision de positionnement du spot laser par balayage - Taille du spot laser - Taille du champ d'usinage - Résolution de la caméra du système de vision - Méthodes d'alignement disponibles - Caractéristiques des systèmes de positionnement sur les axes X, Y et Z - Caractéristiques du logiciel
Prix	30%	
Résultat du test d'usinage	15%	Valeur de la rugosité de la surface sur une structure de test (Ra ≤ 30nm exigée)
Maintenance et support technique	10%	Maintenance préventive Maintenance corrective Support technique
Développement durable	5%	Caractéristique environnementales de l'offre : <ul style="list-style-type: none"> Gestion de transport de l'équipement Consommation de la machine en électricité Durée de vie du laser CO₂

ARTICLE 3 : REMISE D'ECHANTILLONS OU DE MATERIELS DE DEMONSTRATION

non oui

La conformité de l'équipement aux exigences exposées dans le présent cahier des charges techniques **devra être confirmée par le polissage d'un échantillon de test.**

L'échantillon de test est présenté schématiquement sur la Figure 5 du CCTP. Il sera demandé d'effectuer le polissage de la surface au fond d'une microcavité, fabriquée sur un substrat de verre de type BF33.

L'échantillon de test sera fourni par FEMTO-ST et devra être demandé par les candidats par mail à l'adresse sylwester.bargiel@femto-st.fr au plus tard le 20 juillet 2022 – 12h00.

L'échantillon sera envoyé par voie postale.

Les candidats devront faire parvenir l'échantillon par courrier ou en le déposant directement à l'adresse indiquée au point 2.2 du présent document avant la date de retour des offres.

En cas d'absence d'échantillon dans les délais impartis, l'offre ne sera pas analysée et sera considérée comme irrégulière au sens de l'article L2152-1 du code de la commande publique.

ARTICLE 4 : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF :

 **Date limite de réception des offres :**

Jeudi 25 aout 2022 à 12h00 (heure de Paris)

La transmission des offres par courrier électronique ou par fax n'est pas autorisée, exceptée par procédure dématérialisée sur le profil de l'acheteur accessible sur le site : www.achatpublic.com

La procédure dématérialisée est décrite dans l'annexe n° 1 au règlement de la consultation.

Signature du candidat (Responsable de la Société) précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Date

